

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 9 février 2015 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Claude Joubert et Serge Gauthier.

Absence motivée : Michel Bergeron et Michel Rioux.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la pro-maire, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 janvier 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 19 janvier 2015.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
  - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
  - 6.2 De l'inspecteur municipal
  - 6.3 Du directeur des incendies
  - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
  - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9617 à 9652 au montant de 40 179.10 \$ et les prélèvements numéro 1341 à 1360 au montant de 11 051.35 \$, adoption des comptes à payer au 31 janvier 2015 au montant de 8 221.13 \$ et des salaires payés pour un montant de 18 993.98 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
  - 10.1 Avis de motion - Règlement de fermeture et rétrocession de l'ancienne route 8.
11. Résolutions
  - 11.1 Renouvellement de la cotisation annuelle 2015 à l'ADMQ.
  - 11.2 Renouvellement du contrat de service avec la firme d'avocats Caza, Marceau, Soucy et Boudreau.
  - 11.3 Autorisation d'acheter le bois pour faire le plancher de la bibliothèque.
  - 11.4 Programme de financement pour la formation des pompiers.
  - 11.5 Signature d'entente avec la Corporation des loisirs de Papineau pour l'événement Jours J BMR 2015.
  - 11.6 Demande de passage sur le territoire de la municipalité de Fassett pour l'événement Jours J BMR 2015.
  - 11.7 Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité de Fassett pour l'événement Jours J BMR 2015.

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

- 11.8 Autorisation de laisser la salle communautaire gratuite pour une levée de fond.
  - 11.9 État des taxes foncières dues.
  - 11.10 Autorisation à la Directrice générale ou à un représentant à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes.
  - 11.11 Salle du conseil pour le club Quad Papineau.
12. Varia
- 12.1 Pronex.
13. Questions posées par les membres
14. Levée de l'assemblée

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la pro-maire, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 19h40.

**2015-02-028**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2015-02-029**

**Approbation du procès-verbal du 12 janvier 2015.**

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 janvier 2015 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2014-02-030**

**Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2015.**

Il est proposé par Serge Villeneuve que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 janvier 2015 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Lecture du rapport de l'inspecteur

- **De l'inspecteur municipal**

Achat d'une nouvelle souffleuse pour remplacer celle volée à la patinoire.

Achat de nouveaux filets pour les buts de la patinoire.

Fermeture d'eau au 100, rue Principale à cause d'un bris.

Refait à neuf la remorque de la municipalité pour le transport du tracteur à gazon, balais à moteur et souffleuse.

- **Du directeur des incendies**

07 Jan : Accident sur l'autoroute 50 au kilomètre 215.5. Une auto a fait des tonneaux. 5 pompiers présents.

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

- 10 Jan : Accident sur l'autoroute 50 au kilomètre 219.5. Une auto a fait des tonneaux. 7 pompiers présents.
- 19 Jan : Alarme incendie au 131, rue Principale. 9 pompiers présents.
- 21 Jan : Alarme incendie au 131, rue Principale. 7 pompiers présents.
- 21 Jan : Pratique Autopompe et pompe portative. 7 pompiers présents.
- 30 Jan : Accident sur l'autoroute 50 au kilomètre 208. Une auto a fait des tonneaux. 6 pompiers présents.

- **Du maire**

Aucun.

- **Des conseillers**

Aucun.

**2015-02-031**

**Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 janvier 2015 et des salaires payés pour un montant de 18 993.98 \$**

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-01-2015 AU 31-01-2015) payés par les chèques numéros 9617 à 9652 au montant de 40 179.10 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1341 à 1360 pour un montant de 11 051.35 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2015 : 18 993.98 \$.

Adopté à l'unanimité.

**Certificat de fonds suffisants**

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

---

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

**2015-02-032**

**Avis de motion – Règlement de fermeture et rétrocession de l'ancienne route 8.**

Avis de motion est donné par Claude Joubert de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement de fermeture et rétrocession de l'ancienne route 8 et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

**2015-02-033**

**Renouvellement de la cotisation annuelle 2015 à l'ADMQ.**

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à renouveler la cotisation pour l'année 2015 à l'ADMQ au montant de 673.00\$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**2015-02-034**

**Renouvellement du contrat de service avec la firme d'avocats Caza, Marceau, Soucy et Boudreau.**

ATTENDU QUE des décisions du conseil sont sujet à des conséquences graves pour le futur et qu'un avis juridique peut éviter ce genre de conséquences;

ATTENDU QUE le contenu de règlements passés et futurs peuvent nécessiter une analyse plus approfondie par des gens de loi;

ATTENDU QUE la firme d'avocats Caza Marceau Soucy Boudreau nous fait une offre de service de 400 \$ par année pour des consultations téléphoniques illimitées par la Directrice générale ou le maire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fassett a accepté de donner le contrat à la firme d'avocats Caza, Marceau, Soucy et Boudreau pour les 6 derniers mois de l'année 2014;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett renouvelle le contrat de service à firme d'avocats Caza, Marceau, Soucy et Boudreau pour l'année 2015 au montant de 400 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**2015-02-035**

**Autorisation d'acheter le bois pour faire le plancher de la bibliothèque.**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Fassett a autorisé un montant au budget 2015 pour la rénovation du local de la bibliothèque;

ATTENDU QUE Hélène a demandé à trois compagnies, soit Planchers Cerik, Tapis Gilles Lamothe inc. et Matériaux Bonhomme une soumission pour l'achat de plancher flottant pour la bibliothèque;

ATTENDU QUE Planchers Cerik avait la meilleure soumission qualité prix;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise l'achat d'un plancher flottant à la compagnie Planchers Cerik au montant de 1 318.70 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**2015-02-036**

**Programme de financement pour la formation des pompiers.**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett prévoit la formation de **x** pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE la municipalité de Fassett présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité.

**2015-02-037**

**Signature d'entente avec la Corporation des loisirs de Papineau pour l'événement Jours J BMR 2015.**

ANNULÉE

Adopté à l'unanimité.

**2015-02-038**

**Demande de passage sur le territoire de la municipalité de Fassett pour l'événement Jours J BMR 2015.**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Jours J BMR, la municipalité de Fassett doit autoriser une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur le territoire de la municipalité de Fassett pour l'édition 2015 qui se déroulera le 6 et 7 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE la municipalité de Fassett autorise madame Mélissa Brousseau, responsable de l'événement Jours J BMR à faire une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

circuler à vélo sur le territoire de la municipalité de Fassett pour l'édition 2015 qui se déroulera le 6 et 7 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

**2015-02-039**

**Demande de d'affichage sur le territoire de la municipalité de Fassett pour l'événement Jours J BMR 2015.**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Jours J BMR, la municipalité de Fassett doit autoriser l'affichage pour une durée de 30 jours sur le territoire de la municipalité de Fassett pour l'édition 2015 qui se déroulera le 6 et 7 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise madame Mélissa Brousseau, responsable de l'événement Jours J BMR à afficher pour une durée de 30 jours sur le territoire de la municipalité de Fassett pour l'édition 2015 qui se déroulera le 6 et 7 juin 2015 et ce tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**2015-02-040**

**Autorisation de laisser la salle communautaire gratuite pour une levée de fond.**

ATTENDU QU' une lettre a été reçue au bureau municipal par la famille Larente pour obtenir la salle gratuitement le 24 avril prochain lors d'un souper de doré pour une levée de fond pour le Relais pour la vie 2015;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte de laisser la salle communautaire gratuite pour cette levée de fond.

Adopté à l'unanimité.

**2015-02-041**

**État des taxes foncières dues.**

ATTENDU QUE la Directrice générale soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dû à la corporation, à la date du 31 janvier 2015, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la Directrice générale soit et est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adopté à l'unanimité.

**2015-02-042**

**Autorisation à la Directrice générale ou à un représentant à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes.**

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2015-02-041.

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun d'autoriser la Directrice générale ou à un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu ;

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise la Directrice générale ou à un représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 11 juin 2015 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adopté à l'unanimité.

**2015-02-043**

**Salle du conseil pour le club Quad Papineau.**

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise le club Quad Papineau à utiliser la salle du conseil pour leur réunion mensuel.

Adopté à l'unanimité.

**Varia**

Pronex.

**Question posées par les membres.**

**2015-02-044**

**Levée de l'assemblée**

21h15 Il est proposé par Serge Villeneuve que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

---

**Françoise Giroux**  
**Présidente d'assemblée**

---

**Diane Leduc**  
**Directrice générale**